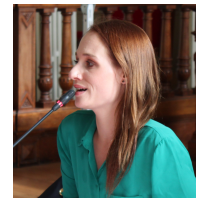


DROITS HUMAINS POUR TOU-TE-S !

Compte-rendu de la Conférence de mobilisation Paris, Mairie du 10e, 21 mai 2015

Conférence animée par **Eloïse BOUTON**, journaliste indépendante et militante féministe, autrice de *Confession d'une ex-Femen*



Ouverture

par **Sylvain RAIFAUD**, Adjoint au Maire chargé de la démocratie locale et du budget participatif, de la vie associative et des espaces verts

Point d'étape sur la campagne Droits humains pour tou-te-s

par **Sara VILA**, porte-parole du Collectif Droits humains pour tou-te-s

Présentation de la campagne de **Zéromacho**

Le point de vue du HCEfh (Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes)
par **Romain SABATHIER**, Secrétaire général du HCEfh

Expertises pour mieux déjouer les arguments

Claudie BAUDINO, autrice de *Politique de la langue et différence sexuelle, la politisation du genre des noms de métier*

Eliane VIENNOT, historienne spécialiste des relations de pouvoir entre les sexes, autrice de *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !*

Rachel MULOT, Cheffe du service Enquêtes au magazine *Sciences et Avenir*

Prises de paroles de représentant-e-s d'associations signataires de l'Appel

La **Clef**, les **Femen**, **Equilibres & Populations**, le **Planning familial**...

Interpellation du Président de la République

L'Appel du collectif Droits humains (sur droitshumains.fr) permet de rendre visible l'ampleur de la mobilisation et de convaincre les actrices et acteurs politiques et institutionnel-le-s de la nécessité d'enclencher des changements immédiats. La liste des structures et des personnalités signataires est régulièrement mise à jour sur la version en ligne de l'Appel.

En parallèle, le collectif a lancé **une pétition** adressée au gouvernement français. Elle a pour vocation d'attirer l'attention du public sur la campagne, dont l'enjeu dépasse un simple débat terminologique. Cette pétition permet à chacun-e de s'approprier la campagne, en France comme dans la francophonie toute entière. Pour diffuser la pétition : change.org/droitshumainspasdelhomme

Point d'étape
Campagne Droits humains pour tou-te-s

par **Sara VILA**

porte-parole du Collectif Droits humains pour tou-te-s



L'Appel

« Nous demandons que l'expression « droits de l'Homme » soit immédiatement supprimée de la terminologie officielle des instances et des institutions de la République Française pour être remplacée par l'expression « droits humains ».

- 40 personnalités signataires
- 60 associations

Le site

www.droitshumains.fr

Page Facebook

Droits Humains pour Tou-te-s

Les rencontres institutionnelles

Le 25 mars 2015, rencontre avec **Patrizianna SPARACINO-THIELLAY**, Ambassadrice pour les droits de l'homme, ministère des Affaires étrangères (MAE)

Son positionnement officiel : le terme Homme n'est pas connoté.

L'Ambassadrice souligne une inquiétude : que la démarche amène à toucher à des textes fondateurs : par exemple la féminisation de la constitution et un toilettage sémantique qui n'est pas neutre.

Malgré son intérêt affirmé pour notre campagne, l'ambassadrice n'a pas répondu à notre courrier en date du 7 avril 2015 lui demandant son positionnement officiel.

Le 1^{er} avril 2015, rencontre avec **Christine LAZERGES**, présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). La CNCDH n'est pas favorable. Ce débat sur l'appellation de la commission est très présent en interne, abordé régulièrement depuis une quinzaine d'années.

Christine Lazerges s'est engagée à mettre l'interpellation de notre collectif à l'ordre du jour de la plénière de l'automne 2015.

Présentation de l'action de Zéromacho

Déclaration des droits humains des citoyennes et des citoyens

placée sous l'égide du Haut Conseil
à l'égalité entre les femmes et les hommes

par **Florence MONTREYNAUD**



Zéromacho est un réseau international d'hommes engagés contre le système prostituteur et pour l'égalité. C'est de ce deuxième objectif que relève le projet ci-dessous.

Nous avons fait réaliser une affiche sur le modèle du tableau célèbre présentant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ce texte fondateur de la démocratie française fut voté en 1789 à Paris par l'Assemblée nationale. Il exclut les femmes.

Nous avons jugé utile de remédier à cette exclusion en proposant un texte mixte.

La mixité apparaît dès le titre : Déclaration des droits humains des citoyennes et des citoyens. Sur le modèle de l'anglais, de l'allemand, de l'italien, de l'espagnol ou du russe, nous avons adapté « droits de l'homme » en « droits humains ».

Dans le texte, nous avons remplacé « hommes » par « êtres humains ». C'est ainsi que l'article premier : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » devient « Les êtres humains naissent et demeurent libres et jouissant de l'égalité en droits ». Pour éviter la lourdeur de pluriels répétés (par exemple, ici, « égales et égaux »), nous avons choisi, selon les cas, la solution la plus élégante : ainsi, avons-nous remplacé « nul individu » (art. 3) ou « nul homme » (art. 7) par « personne ».

Les seules modifications portent sur l'ajout des femmes. Nous avons aussi rédigé un paragraphe d'introduction expliquant notre proposition d'un texte mixte.

Le point de vue du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

par **Romain SABATHIER**
Secrétaire général du HCEfh

HAUT CONSEIL
à l'**EGALITE**
ENTRE LES
FEMMES ET
LES HOMMES



Mesdames et Messieurs,

Je tiens à commencer par remercier les organisateurs et organisatrices de cette « conférence de mobilisation » ainsi que le très grand nombre d'associations et personnalités parties prenantes de cette campagne.

Cette question terminologique, et donc politique tant on sait le poids des mots, n'est pas nouvelle. Elle est récurrente et ancienne, mais il fallait que quelques personnes s'en emparent et créent le cadre de mobilisation suffisant pour la mettre à l'ordre du jour et que nous réglions enfin cette question.

Dès février dernier lorsque nous avons été contactés par le collectif, la présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Danielle BOUSQUET, s'est dite « favorable sans aucune retenue et sans aucune ambiguïté à ce que, pour l'avenir, le terme de « droits de l'Homme » puisse être remplacé par « droits humains ». C'est donc avec grand plaisir que je participe à cette conférence pour exprimer le total soutien du Haut Conseil à l'Égalité.

Cela s'inscrit dans le droit fil des travaux de notre instance consultative indépendante placée auprès du Premier ministre. Depuis sa création en janvier 2013, le Haut Conseil et ses membres exercent une vigilance appuyée à la cohérence de la parole et des politiques publiques.

Nous sommes convaincu.e.s qu'il faut avancer tant sur le plan matériel que culturel, car les inégalités et les représentations stéréotypées se nourrissent les unes les autres et se confortent.

C'est ainsi que nous passerons de l'égalité en droit à l'égalité réelle.

C'est bien là le nœud du problème. Ce sujet, comme bien d'autres, soulève les mêmes butoirs de pensée, les mêmes résistances et conservatismes car ils appellent à une lucidité à laquelle certains et certaines ne sont pas prêts : soit par choix, soit par aveuglement. Réjane Sénac, politiste et présidente de la commission parité du HCE, souligne souvent que la République a un « sur-moi » égalitaire et un « ça » sexiste et raciste issu d'une genèse qui s'est faite sans les femmes et sans tous les « non-frères », c'est-à-dire les non-hommes-blancs.

L'expression « droits de l'Homme » se fonde sur un prétendu universalisme où « le masculin l'emporte » et représenterait « les femmes et les hommes ». Cet universalisme les représente tellement bien qu'il a exclu les femmes du suffrage universel direct pendant près d'un siècle, jusqu'en 1944 pour les femmes en France, et en 1958 pour les femmes en Algérie alors encore colonie française.



Entre « les droits de l'Homme » de 1789 et aujourd'hui, la République française a bien heureusement avancé pour acter l'égalité en droit entre les femmes et les hommes.

Sans réécrire l'Histoire, qu'il convient d'assumer, il convient d'actualiser le logiciel et donc la terminologie puisque la réalité a changé. Avec l'expression « droits humains », on acterait pour les générations futures que l'universalisme français est devenu réellement universel en droit.

Aux conservateurs de la Révolution qui s'accrochent à l'illusion de l'égalité et empêchent toute avancée, je préfère les révolutionnaires d'aujourd'hui qui parce qu'attachés à la République tiennent à un républicanisme critique permettant d'aller vers l'égalité concrète, réelle.

Il est intéressant de noter que dans l'ensemble ceux qui s'opposent à ce changement terminologique sont les mêmes qui s'opposaient il y a 15 ans à la révision constitutionnelle qui a permis l'adoption des lois dites de parité, toujours au nom de « l'universalisme français » et de la République.

Nous, Français, nous tenons absolument à nous démarquer par un certain nombre de fameuses « exceptions françaises » justifiées à chaque fois par le caractère exceptionnel de notre histoire ou de notre pays ... reposant par exemple sur une prétendue « séduction à la française » ou encore sur le cumul des mandats.

Sur la question des « droits de l'Homme » c'est la même chose ! On nous rétorque l' « exception française ».

Personnellement, je préférerais que nous nous démarquions de manière exceptionnelle par la proportion des femmes au Parlement, par l'égalité salariale, par l'inclusion et la reconnaissance de l'ensemble des citoyens et citoyennes de notre République.

Mais la citadelle est assiégée et se craquelle. On le voit avec les incohérences de plus en plus nombreuses :

- Combien de fois sont évoqués les « droits humains » au cours de réunions au Ministère des Affaires étrangères ou ailleurs, mentions expurgées par le rédacteur du compte-rendu réalisant qu'il lui « faut » employer le terme « droits de l'Homme » ?
- L'article 93 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 fait mention, dans le chapitre consacré à la « transparence sur les conditions sociales de fabrication d'un produit », aux « conditions respectueuses des conventions internationales relatives aux droits humains fondamentaux ».
- Autre exemple, celui du Décret n°2015-295 du 16 mars 2015 du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international qui fixe la liste des « conventions internationales relatives aux droits humains fondamentaux ».

Mercredi prochain nous célébrerons une panthéonisation paritaire qui va rendre hommage aux hommes ET aux femmes qui ont résisté et qui ont fait la France avec l'hommage de la République à 2 hommes et 2 femmes.

Je suis convaincu que conserver l'expression « droits de l'homme » entretient l'antagonisme entre les droits de l'homme et les droits des femmes, et favorise une histoire excluant les femmes. Pensez à l'occasion formidable que constituerait pour des professeur.e.s le fait d'expliquer de manière honnête et lucide le chemin parcouru en



mettant en relief l'expression « droits de l'Homme » de 1789 et « droits humains » de 2015.

Enfin, et je m'arrêterai là, je souligne que pour le HCEfh cette question s'inscrit dans une problématique plus large concernant le langage et la communication. Afin que les pouvoirs publics, nationaux comme locaux, donnent l'exemple et s'attachent à ne plus véhiculer de représentations sexistes à l'écrit, à l'oral, dans les images et sur les tribunes, notre instance a produit un « Guide de la communication publique sans stéréotypes de sexe ». Réalisé avec l'appui précieux de chercheur.e.s, et en collaboration avec des praticien.ne.s de la communication publique, que ce soit à l'échelon national ou dans les collectivités territoriales, cet outil a été adopté à l'unanimité des membres du HCEfh et sera publié et diffusé dans les prochaines semaines. Une de ses recommandations porte sur l'emploi du terme « droits humains » plutôt que « droits de l'Homme/l'homme ».

Cela ne requiert ni argent, ni temps, seulement de la volonté politique. Qu'attendons-nous pour avancer ? Invitons les décideur.e.s à suivre l'exemple donné par la députée Catherine Coutelle, Vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité de l'Assemblée nationale.

Je vous remercie.

Ce combat est loin d'être simplement symbolique

par **Catherine COUTELLE**
députée de la Vienne,
présidente de la délégation aux droits des femmes
de l'Assemblée nationale

Message lu par Annelise Garzuel



« Quelques mots pour vous dire, tout d'abord, que j'aurais bien évidemment aimé être parmi vous ce soir et vous apporter de vive voix, tout mon soutien.

Ce combat que vous menez, et je vous remercie, toutes et tous, de le mener, est loin d'être simplement « symbolique » : je suis convaincue que parler de « droits humains » est une réelle nécessité, d'autant plus dans le contexte mondial que nous connaissons. Je m'explique, avec un exemple sur lequel nous nous sommes battues au Parlement il y a peu : celui de l'industrie textile qui, en quelques décennies, s'est réorganisée en déplaçant sa production vers l'Asie, à la recherche du moindre coût. Qui a conscience qu'en achetant un Pull 29€ dans la grande surface voisine, l'ouvrière - puisque ce sont majoritairement des femmes - reçoit 18 centime d'euros, le peu qui reste après ce qui revient à la marque, au magasin, aux intermédiaires ?

Il faut hélas des catastrophes comme celle du Rana Plaza en 2013 pour obliger le monde à regarder en face ces terribles conditions de travail. Parmi les victimes de cette catastrophe, une grande majorité de femmes. Au Bangladesh elles sont 80% des ouvrier-e-s du textile.

Dans un texte discuté il y a peu à l'Assemblée nationale, qui visait justement à améliorer ces conditions de travail, mais qui parlait de « Droits de l'Homme », j'avais expliqué qu'utiliser « droits humains » serait un message fort : pour dire aux grandes marques françaises, qui font fabriquer à bas coût en Inde, en Chine, au Bangladesh, que les droits des femmes sont des droits humains, et doivent être respectés. Cet amendement n'a pas été adopté, mais à une voix près, ce qui est, finalement, plutôt encourageant !

L'histoire de la langue française nous montre que les mots sont marqués par les inégalités entre les femmes et les hommes. Pour preuve : il a fallu attendre la loi pour l'égalité réelle du 4 août dernier pour que le code civil ne dise plus « en bon père de famille », pour parler de la conduite prudente et raisonnable d'un parent, homme ou femme ! Petit à petit, nous avançons. Continuons, pour en finir avec la logique discriminatoire encore véhiculée par la langue française et pour faire en sorte que la France parle à son tour de « droits humains », comme partout dans le monde.

Je vous souhaite une très belle conférence,

Catherine Coutelle »

« Plus les formes féminines s'installent dans l'usage, plus les opposants réaffirment la valeur générique du masculin »

par **Claudie BAUDINO**

autrice de *Politique de la langue et différence sexuelle, la politisation du genre des noms de métier*



En préambule

Bonjour à toutes et tous,

Tout d'abord, je voudrais remercier le collectif « Droits humains pour tou-te-s » de m'avoir invitée ce soir. Mes travaux ont analysé et déconstruit, sur plus d'un siècle et demi, les arguments contre l'usage des féminins de noms de métier. Or, dans ce débat, la question du neutre constitue une sorte de butoir. Pour dire les choses simplement, plus les formes féminines s'installent dans l'usage, plus les opposants réaffirment la valeur générique du masculin.

A travers cette campagne, c'est ce verrou que nous sommes en train de faire sauter. C'est l'idée que le masculin vaut toujours un peu plus que le féminin que nous sommes en train de saper.

Pour y parvenir, il est essentiel de mettre en lumière la continuité entre les débats linguistiques et politiques, de montrer que les règles de grammaire présentées comme intangibles et immuables sont en réalité des règles d'opportunité, construites pour soutenir l'inégalité, donc discutables.

Dans cette logique, mon intervention va dessiner quelques pistes dans deux directions complémentaires :

- Contester la dite règle
- Infléchir l'usage

1- Contester la dite règle

La dite règle est simple à exprimer. Elle a l'évidence « du masculin l'emporte sur le féminin » et comme cette soi-disant règle de grammaire, elle est construite.

La dite règle voudrait que le terme « HOMME » désigne l'espèce humaine, le genre humain, l'humanité au sens générique.

Pour la période contemporaine, l'un des moments clés de la construction du neutre a été la controverse sur la féminisation des noms de métier. A cette occasion, l'Académie française a publié une déclaration, le 14 juin 1984, qui théorise l'inégalité des genres, de façon contre-intuitive par rapport à l'usage. Elle va au-delà de l'idée du masculin qui l'emporte, notamment quand il s'agit de désigner un collectif, elle donne au masculin la possibilité de désigner hommes et femmes, hommes ou femmes :

« Le genre dit couramment « masculin » est le **genre non marqué**, qu'on peut appeler aussi **extensif** en ce sens qu'il a capacité à représenter à lui seul les éléments relevant de l'un et l'autre genre. Quand on dit « tous les hommes sont mortels », « cette ville compte 20 000 habitants », « tous les candidats ont été reçus à l'examen », etc., le genre non marqué désigne indifféremment des hommes ou

des femmes. Son emploi signifie que, dans le cas considéré, l'opposition des sexes n'est pas pertinente et qu'on peut donc les confondre.

*En revanche, le genre dit couramment « **féminin** » est le **genre marqué**, ou intensif. Or, la marque est privative. Elle affecte le terme marqué d'une limitation dont l'autre seul est exempt. À la différence du genre non marqué, le genre marqué, appliqué aux être animés, institue entre les sexes une ségrégation.*

*Il en résulte que pour réformer le vocabulaire des métiers et mettre les hommes et les femmes sur un pied de complète égalité, on devrait recommander que, dans tous les cas non consacrés par l'usage, les termes du genre dit « féminin » - en français, genre discriminatoire au premier chef - soient évités ; et que, chaque fois que le choix reste ouvert, **on préfère pour les dénominations professionnelles le genre non marqué.** »¹*

Dans le débat sur la féminisation des noms, la généricité du masculin va devenir un bastion, ce sur quoi on ne cède pas. Aujourd'hui, le terme « Homme », avec ou sans majuscule, condense la règle énoncée dans cette déclaration, si souvent citée en référence.

Or, cette règle n'est pas absolue. Elle est contingente, variable et subjective. Pour le montrer, le tableau suivant confronte les définitions du mot « homme » et aussi du mot « femme » dans trois dictionnaires de référence.

HOMME			FEMME	
Académie française 8 ^e édition (1932-1935)	Académie française 9 ^e édition (2005)	Trésor de la Langue française informatisé	Académie française 9 ^e édition (2005)	Trésor de la Langue française informatisé
Animal raisonnable, être formé d'un corps et d'une âme. Dans ce sens, il se dit en parlant <u>de l'un et de l'autre sexe</u> , et on l'emploie souvent au singulier pour désigner l'Espèce humaine en général	Être humain <u>de l'un ou l'autre sexe</u>	Être appartenant à l'espèce animale la plus développée, <u>sans considération de sexe</u>	Être humain défini par ses caractères sexuels, qui lui permettent de concevoir et de mettre au monde des enfants	Être humain de sexe féminin
	Être humain mâle	Mâle adulte de l'espèce humaine		Personne de sexe féminin qui est mariée
	Être humain mâle adulte, distingué par des caractères individuels			

¹ Déclaration de l'Académie française du 14 juin 1984, en ligne sur le site de l'Académie. Cet extrait est souligné par nous, en revanche, les caractères en gras le sont dans le texte original.

Les trois segments de phrase soulignés montrent bien la variabilité des définitions : est-ce que le terme homme désigne l'un ET l'autre sexe, l'un OU l'autre ou bien est-il sans référence au sexe de l'être désigné ?

En contrepoint, les définitions du mot « femme » soulignent toute la subjectivité des auteurs de dictionnaire.

L'ensemble veut insister sur la place de la discussion. Si les définitions des dictionnaires sont si variables et si subjectives, c'est bien qu'elles sont imprégnées de l'esprit de leur époque et qu'elles peuvent être contestées.

Surtout, cette règle ne résiste pas à l'usage.

Dans le débat sur la féminisation des noms de métier, il est clair que chaque nouvelle conquête professionnelle amène les usagers à se poser la question : « comment va-t-on la nommer ? ». L'usage du masculin interroge tous les usagers et pas seulement les féministes. Preuve que le masculin ne satisfait pas l'usage.

Surtout, dans la faits, le genre masculin dit neutre ne favorise pas l'égalité des sexes et ne facilite pas l'accès des femmes à toutes les fonctions et professions, bien au contraire. Il a fallu voter des dispositions spécifiques pour que les femmes deviennent, notamment, avocates et citoyennes... Les formulations génériques ne suffisent pas.

De la même façon, dans le champ des droits de l'Homme, la succession des textes comme l'usage à l'intérieur d'un même texte soulignent bien qu'il a fallu décliner les textes et les bénéficiaires car, justement, les formulations neutres ne garantissaient pas la prise en considération de toutes les situations ; voire elles correspondaient à un état du droit oublié de certaines catégories.

Ainsi, après l'adoption en 1789, de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, Olympe de Gouges a souligné l'exclusion des femmes du bénéfice de ces droits en rédigeant la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, en 1791.

Après le vote, en 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une succession de textes a été adoptée pour reconnaître et affirmer les droits de celles et ceux qui ne sont pas, de fait, inclus dans l'universel. Citons, à titre d'exemples, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 1986, la Convention internationale des droits de l'enfant, 1989 ou encore la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2007.

Alors que la déclaration de 1789 désignait les titulaires des droits par les seuls mots « homme » et « citoyen », la traduction française de la déclaration de 1948 multiplie les synonymes : homme, tous les membres de la famille humaine, les êtres humains, la personne humaine, les droits des hommes et des femmes, tous les individus, tous les êtres humains, une personne, tout individu, toute personne, tous, quiconque...

Pas moins de onze expressions différentes viennent se substituer au mot « homme » et manifester la gêne d'avoir opté pour un terme aussi peu inclusif.

2- Infléchir l'usage

Pour promouvoir le changement, il est toujours utile de tirer les leçons de l'histoire. En la matière, le débat sur la féminisation des noms est très instructif.

La déclaration de l'Académie française publiée le 14 juin 1984 est généralement considérée comme un coup d'arrêt aux velléités réformatrices. Elle est supposée avoir jeté le discrédit sur l'usage des féminins de noms de métier et avoir fourni à ses opposants des arguments légitimes et imparables. Pourtant, ce que l'on ne dit pas assez c'est qu'à travers ce texte, les académiciens ont aussi fait allégeance à l'usage. Dans l'euphorie de la démonstration, sûrs d'eux, ils terminent par ces mots :

« Des changements, faits de propos délibéré dans un secteur, peuvent avoir sur les autres des répercussions insoupçonnées. Ils risquent de mettre la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage, et qu'il paraîtrait mieux avisé de laisser à l'usage le soin de modifier. »

Avec le recul, quel que soit le succès de la distinction genre marqué / genre non marqué, on peut dire qu'ils ont été pris à leur propre piège. L'évolution de l'usage est indéniable. Les formes féminines de noms de métier et de fonction se sont implantées dans nos usages. Et les académiciens ont dû le reconnaître.

Récemment, à l'occasion d'une polémique soulevée au sein de l'Assemblée nationale, l'Académie française, citée à maintes reprises dans l'hémicycle, a publié une mise au point (octobre 2014). Le texte est alambiqué car les académiciens y poursuivent au moins deux objectifs contradictoires : ne pas se déjuger et assumer leur mission de « greffiers de l'usage ». Pour autant, la lectrice ou le lecteur averti-e de la prose académique aura bien noté que l'Académie entérine la féminisation de l'usage.

La leçon à tirer est simple : dire, faire entendre et convaincre. Si cela ne suffit pas tout à fait, les attestations d'usage sont généralement des arguments difficiles à contrer.

Certes, il y a usager et usager, usagère et usagère... Certains sont plus difficiles à convaincre que d'autres et, surtout, tous n'ont pas une influence égale sur les autres usagers.

Dans le domaine de la diplomatie, la connaissance et le respect de la tradition sont des marqueurs identitaires. Plus encore l'exemplarité et la singularité de la France sont considérées comme des qualités à préserver.

Autant dire qu'il sera difficile de faire admettre une expression qui, de prime abord, semble nous couper de notre héritage historique, de notre glorieux passé de pionniers dans le champ des droits humains. Dans la même logique, il sera sans doute peu productif de faire valoir l'exemple des autres pays francophones. Pour le dire de façon abrupte, en matière de langue comme de droits de l'homme, la France n'a de leçon à recevoir de personne !

Comme souvent, la solution réside sans doute dans une / un entrepreneur-e de cause convaincu-e et motivé-e.

Souvenons-nous dans un champ connexe, en 2012, Pascal Canfin était nommé ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères chargé du développement, alors qu'avant lui, ses prédécesseurs avaient été en charge de la coopération. Dans l'une de ses premières annonces en tant que ministre chargé du développement, Pascal Canfin estimait que la normalisation des relations entre la France et l'Afrique se manifestait d'abord par le changement de nom du ministère. Pour le dire simplement, le recours à ce nouveau terme incarnait la volonté de rupture avec le système appelé la « Françafrique ».

Dans le champ des droits humains, lui aussi dépendant du ministère des affaires étrangères, il faudrait qu'un ou une responsable politique change les usages officiels : l'appellation de la direction en charge de ces questions par exemple pourrait être un objectif. Ne plus dire : « Direction des nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie » mais « Direction des nations unies, des organisations internationales, des droits humains et de la francophonie ». Pourquoi pas ? Qui sera le premier / la première ?

Ce ne sont pas des détails. Comme le montre l'exemple cité précédemment, les usages sont codifiés. Ils sont porteurs de conceptions différentes de l'action publique, porteurs de sens. Ils ne sont pas seulement symboliques. Ils sont importants parce qu'ils sont symboliques.

Les freins au changement de l'expression « droits de l'homme » : le mensonge et ses promoteurs

par **Eliane VIENNOT**

historienne

spécialiste des relations de pouvoir entre les sexes,

autrice de *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !*



Je voudrais tout d'abord vous dire que je suis très heureuse d'être associée à une initiative qui me paraît aujourd'hui l'une des priorités du combat pour l'égalité des sexes. Je crois en effet qu'il n'y a pas plus urgent, si l'on veut construire une société égalitaire, que d'en mettre au ban non seulement la règle du « masculin qui l'emporte sur le féminin », mais toutes les expressions qui reconduisent la domination masculine génération après génération, en les installant si tôt et si profondément dans les esprits, que chacun et chacune la trouve normale, et donc la met en œuvre à son tour.

Lorsque je me suis engagée dans la campagne pour la parité, en 1993, l'expression *droits de l'homme* n'était pas encore dans notre collimateur. Nous venions de découvrir – car c'est là la véritable origine de cette mobilisation – les résultats d'une enquête diligentée par la commission européenne sur l'accès des femmes aux postes de décision. Et de découvrir avec stupeur que le « pays des droits de l'homme » occupait – *ex-æquo* avec la Grèce – la dernière place des douze pays formant alors cette entité. Autrement dit, que nous étions devancés par des pays comme l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Irlande, que nous imaginions très attardés. Nous n'étions alors qu'à quelques années de la célébration du bicentenaire de la Révolution française, que personne n'avait regardée sous cet angle – y compris parmi les historiennes féministes.

Parallèlement, nombre de féministes investies dans les études qu'on n'appelait pas encore « de genre » refusaient vertement de porter des titres féminisés. Ce qui provoquait régulièrement des prises de bec avec les rares femmes qui militaient dans l'autre sens. Dont moi. Mais dans les textes que je retrouve de cette époque, je vois que j'écris alors *auteur* pour parler de femmes, et sans le moindre e, là où je n'écris plus qu'*autrice*.

Depuis cette époque, en effet, nous avons tout de même bien progressé ! En 1997, les représentantes du peuple ont enfin dépassé la barre des 5 % sous laquelle elles avaient végété pendant cinquante ans. La même année, plusieurs ministres ont exigé qu'on s'adresse à elles au féminin – non sans provoquer des levées de boucliers chez ceux qui s'autoproclament les gardiens de la langue française. Personnellement, j'ai appris non seulement qu'*autrice* est le féminin naturel d'*auteur* (ces deux termes étant venus des mêmes mots latins, *auctor*, *auctrix*, qui donnèrent aussi *acteur* et *actrice*), mais qu'il a été employé sans problème jusqu'au milieu du XVII^e siècle, avant que les

grammairiens masculinistes ne lui déclarent une guerre impitoyable. Les grammairiens masculinistes *français*, s'entend, qui s'attachèrent de même à faire disparaître d'autres termes féminins désignant des occupations qu'ils estimaient dignes des seuls hommes. Alors que leurs homologues des autres pays de langue romane n'y parvenaient pas – ou à un degré bien moindre, puisqu'on dit toujours *autrice* en italien et en roumain, et *dottorressa*, *professoressa* en italien, et *autora* en espagnol et portugais, sans parler de tant d'autres termes qui portent manifestement la marque du féminin et qui ne déclenchent pas pour autant le moindre sourire ou la moindre controverse.

L'expression *droits de l'homme* s'inscrit dans cette histoire. Combien de personnes ne sont-elles pas sincèrement persuadées que les femmes y sont comprises ? Combien de fois celles et ceux qui récusent cette interprétation ne se sont-ils pas fait traiter d'ignorants ou d'amateurs de polémiques inutiles ? C'est que l'enseignement de l'histoire, ou plus exactement de la mythologie nationale nous a habitué-es tout jeunes à cette expression, et sa répétition en boucle dans les discours politiques ne fait que renforcer sa normalité. C'est aussi qu'aujourd'hui, les femmes et les hommes ont effectivement les mêmes droits – du moins ceux qui sont inscrits dans le marbre : il peut donc paraître vrai que la *Déclaration des droits de l'homme* vaut pour tout le monde, puisque les deux réalités coexistent. Enfin, c'est que nous avons – nous, en France – une autorité en la matière, à savoir l'Académie française, qui va répétant ce mensonge : que le masculin a une valeur générique que ne posséderait pas le féminin ; que le masculin *vaut* pour le féminin.

Je voudrais à cet égard vous citer un extrait de la seconde déclaration officielle de l'Académie sur cette question, qui date de 2002.

Il est inutile, pour désigner un groupe de personnes composé d'hommes et de femmes, de répéter le même substantif ou le même pronom au féminin puis au masculin. « Les électrices et les électeurs », « les informaticiennes et les informaticiens », « toutes celles et tous ceux » sont des tours qui ne disent rien de plus que « les électeurs », « les informaticiens », « tous ceux ».

En affirmant ceci, les membres de l'Académie française n'expliquent pas un fait de langue : ils militent pour un ordre, à savoir l'ordre masculin. Et ils nous font prendre des vessies pour des lanternes, ou du moins ils essaient. En effet, comme le latin et toutes les langues romanes auxquelles il a servi de matrice, le français discerne spontanément les *boulangers* des *boulangères*, les *patrons* des *patrones*, les *rois* des *reines*, les *filles* des *filles*, les *chevaux* des *juments*, et les *hommes* des *femmes*. C'est sous la pression des grammairiens masculinistes que les formes épïcènes, c'est-à-dire ambiguës, se sont multipliées (à l'image des mots *architecte*, *libraire*, *peintre*, *poète*...), puisqu'ils ont agi pour que disparaissent les finales qui caractérisaient les termes féminins correspondants (*architectisse*, *libraresse*, *peintresse*, *poétesse*...). Et c'est sous leur pression que des féminins qui ne se prêtaient pas à ces mutilations (parce que leurs formes masculines ne se terminaient pas par un e) ont carrément été mis au rebut.

Quant à l'histoire de France, elle nous explique pourquoi, durant deux siècles, on s'est contenté de parler des « électeurs », et de « tous ceux » qu'ils élisaient. C'est que les femmes ne faisaient partie ni des uns ni des autres. Elles n'auraient pas risqué non plus, d'ailleurs (le métier existât-il) de devenir *informaticiennes*, puisqu'on leur interdisait l'accès aux établissements secondaires et supérieurs. Si les *droits de l'homme*, en effet, avaient inclus les femmes, ces dernières n'auraient pas dû attendre les années 1860 pour pouvoir passer le baccalauréat ; ni l'année 1945 pour mettre valablement leur premier bulletin dans une urne ; ni l'année 1965 pour pouvoir travailler sans le consentement de leur époux ; ni l'année 1972 pour pouvoir se présenter à l'école Polytechnique ; ni l'année 2002 pour que soit supprimée la transmission automatique et exclusive du nom du père à l'enfant, qui avait été instituée par la loi du 6 fructidor An II, c'est-à-dire du 21 août 1794.

On aurait d'ailleurs bien fait rire les rédacteurs de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* si on leur avait demandé de confirmer que cette expression incluait les femmes. Il est vrai que ceux qui venaient de s'autoproclamer « Constituants » ne prirent pas le risque de préciser, dans ce texte, qui pouvait prétendre à ces glorieux titres – laissant rêver non seulement des millions de femmes mais aussi des millions d'hommes. Toutefois l'ambiguïté ne dura guère. Six mois plus tard, en décembre 1789, la même assemblée concoctait la première loi électorale, celle qui devait déboucher sur les élections municipales du printemps suivant. Il apparut alors que l'homme de la *Déclaration* avait un certain profil, plutôt nanti ; et que les femmes, même très nanties, n'en étaient pas.

D'où les protestations des certaines. On connaît bien, aujourd'hui, celle d'Olympe de Gouges, qui proposa en octobre 1791, soit à quelques jours de l'adoption de la première constitution qui s'apprêtait à ne donner des droits qu'aux hommes (qu'à certains hommes), une *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* qui faisait magistralement apparaître la partialité de la première. Mais cette protestation est loin d'être la seule. Je citerai celle-ci, qui date des semaines ou des mois suivant la grande marche des femmes sur Versailles :

*Le 5 octobre dernier [1789], les Parisiennes ont prouvé qu'elles étaient pour le moins aussi braves qu'eux. [...] Remettons les hommes dans leur chemin et ne souffrons pas qu'avec leurs systèmes d'égalité et de liberté, avec leurs Déclarations de droits, ils nous laissent dans l'état d'infériorité – disons vrai, d'esclavage –, dans lequel ils nous retiennent depuis si longtemps. (« Mme la M. de M... », *Étrennes nationales des dames*, fin 1789)*

Et encore celle-ci, anonyme également, de peu antérieure à la protestation de Gouges :

Est-il permis de garder le silence quand, après avoir décrété les droits de l'homme, on a entendu ceux qui ont concouru à cet œuvre dire, avec ostentation, que les droits de la femme n'y étaient pas compris ; que les

femmes n'étaient rien, et ne pouvaient être autre chose que les bêtes de somme de l'humanité ? (Du Sort actuel des femmes, 1791)

Si le profil de ceux qui bénéficiaient des « droits de l'homme » varia au cours des soixante années suivantes, l'exclusion des femmes demeura. Et elle ne fit que se renforcer en 1848, lorsque, le 4 mars, les hommes qui s'auto-désignèrent Gouvernement provisoire après les journées d'émeute et la fuite du roi proclamèrent l'ouverture du suffrage à « tous ». Cette fois-ci, on n'attendit que douze jours pour avoir des précisions :

La loi électorale provisoire que nous avons faite est la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême droit de l'homme, sa propre souveraineté. L'élection appartient à tous sans exception. À dater de cette loi il n'y a plus de prolétaires en France. Tout Français en âge viril est citoyen politique. Tout citoyen est électeur. Tout électeur est souverain. Le droit est égal et absolu pour tous. (Proclamation du 16 mars 1848)

Le texte est clair, et ce n'est pas ici la langue française qui fait problème : c'est bien des hommes qu'il est question. Même le mot *prolétaire* est à sa place, du moins dans l'esprit des chefs socialistes de l'époque, tous unanimes ou presque à penser que la place des femmes est à la maison. Au fond, cette loi, comme toutes celles qui l'ont précédé, traduit le projet caressé depuis des lustres par les élites masculines et mis en œuvre depuis la Révolution : à savoir une partition de l'humanité en deux groupes : celui a des droits, notamment à l'auto-détermination, à *sa propre souveraineté* ; et celui qui n'en a pas, parce qu'il doit continuer à dépendre de l'autre ; parce qu'il est, comme écrivait Rousseau, « le sexe qui devrait obéir ».

C'est bien ce que comprirent les femmes, dont plusieurs délégations vinrent le jour même protester auprès du Gouvernement provisoire. Et c'est bien pourquoi il leur fut répondu que les choses étaient tout à fait différentes pour elles : non que leur ouvrir ces droits fût impossible, mais que la décision devait être prise par une assemblée représentative. Représentative des hommes. Celle qui allait être élue, par exemple. Ou une autre...

On sait qu'en France, aucune assemblée ne prit jamais cette décision – si ce n'est dans le cadre du bi-camérisme qui permit par six fois à la Chambre des députés de voter en ce sens entre 1919 et 1936 – y compris à l'unanimité ! – en sachant que le Sénat voterait dans l'autre sens, ou ne mettrait pas le sujet en discussion. Et qu'il fallut attendre le bon plaisir d'un autre gouvernement provisoire, issu d'une guerre cette fois-ci, pour que les « droits de l'homme » s'ouvrent enfin aux femmes.

Trois ans seulement après leur premier vote, la France s'illustra de nouveau en recevant à Paris l'Assemblée générale des nations unies qui devait adopter la *Déclaration universelle des droits*, mais surtout en opposant un refus acharné à la décision générale de désigner ces droits par l'adjectif *humain* dans le texte en français. Ainsi se poursuivait le combat pour le maintien de la domination

masculine : un combat désormais pour beaucoup mené sur le terrain du vocabulaire, puisque, sur les autres, le front reculait.

Parallèlement, les rares femmes élues, mais aussi toutes celles qui pouvaient désormais intégrer la magistrature et haute fonction publique, se virent affublées de titres masculins. Comme l'avaient été, depuis la fin du XIX^e siècle, les avocates et les professeures, c'est-à-dire les premières femmes acceptées dans les professions prestigieuses jusqu'alors verrouillées par la détention d'un diplôme universitaire. Et comme l'avaient été, depuis la fin du XVII^e siècle, les autrices, les peintresses, les compositrices, les philosophesses... bref, les femmes qui avaient osé penser que l'écriture, la création, la pensée, n'ont pas de sexe.

Je n'imaginai pas, en m'engageant dans les divers combats qui ont été les miens, qu'il m'arriverait un jour de citer le général de Gaulle. Je le fais pourtant de plus en plus. Il se pourrait bien, en effet, que ce soit lui qui ait mis le vers dans le fruit, en décidant non seulement d'admettre les femmes dans la cité, mais de commencer tous ses discours à la nation par « Françaises, Français ». Il savait bien, lui, que le masculin ne vaut pas pour le féminin. Comme l'ont d'ailleurs immédiatement compris tous les candidats soumis au suffrage désormais véritablement *universel*. Lorsque les Immortels condamnent des formules telles que *les électrices et les électeurs*, en expliquant qu'elles « ne disent rien de plus que *les électeurs* », non seulement ils militent contre la langue française, contre l'égalité des sexes et pour l'ordre masculin, mais ils condamnent implicitement le Général de Gaulle. Ce qu'ils firent d'ailleurs explicitement dans le *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* rendu en 1998 par la Commission générale de terminologie et de néologie qu'ils contrôlaient :

Adjoindre systématiquement un féminin au masculin (celles et ceux, ou encore Françaises, Français, selon la formule inaugurée par le Général de Gaulle) alourdirait inutilement le discours, le masculin désignant déjà les femmes et les hommes au titre du neutre, et relèverait du pléonasm.

Un combat peut ainsi en cacher un autre : majoritairement pétainiste pendant la dernière guerre, très remontée contre le Général qui, du temps où il était au pouvoir, refusa plusieurs nominations trop marquées au coin de la collaboration, évidemment opposée à l'égalité des sexes, toujours très majoritairement composée de gens de droite, l'Académie a peut-être trouvé dans cette vieille rancune de nouvelles raisons de défendre l'ordre masculin. D'être fidèle à elle-même, autrement dit.

Reste à savoir dans quelle mesure elle s'engagera dans la bataille qui s'ouvre aujourd'hui. Voici en effet trente ans qu'elle ferraille avec les féministes, avec pour tout résultat de retarder un mouvement qui paraît inexorable, à savoir celui de la restauration des capacités de la langue française à exprimer le féminin aussi bien que le masculin, en lien avec une société où les femmes occupent de plus en plus tous les terrains. Reste à savoir, aussi, si les partisans du masculin qui l'emporte sur le féminin continueront à se tourner vers elle lorsque

le sol se dérobe sous leurs pieds, comme ils l'ont fait régulièrement depuis trente ans. Sa dernière prestation en la matière les en dissuadera peut-être – je pense à la « mise au point » relativement froide qu'elle publia en octobre dernier, suite à la pétition des 142 députés UMP qui avaient soutenu Julien Aubert dans ses sottises provocations (voir « “Mme le président” : l'Académie persiste et signe... mollement », *Libération*, 24 octobre 2014).

Il faut toutefois s'y préparer. Être prêtes, être prêts à dénoncer non seulement les errements des académiciens (et des académiciennes, puisque l'engeance existe désormais – tout fout le camp !) en matière de langue française et d'histoire de France, mais leurs partis pris politiques – et notamment le soutien qu'ils ont toujours apporté à l'idéal de la domination masculine.

Français, Françaises, étrangères, étrangers, je vous remercie de votre attention.

* Références et informations complémentaires dans *La France, les Femmes et le Pouvoir, vol. 2, Les résistances de la société (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Perrin, 2008 (not. chap. 6 : « Nouveau paradigme et anciennes recettes : les Lumières et la théorie de la différence des sexes ») — *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly, éd. iXe, 201

par **Rachel MULOT**
Journaliste,
Cheffe du service Enquêtes
au magazine *Sciences et Avenir*
Membre de *Prenons la Une*



Je suis journaliste au magazine *Sciences et Avenir*, cheffe du service Enquête.

- Militante pro-choix à Women On Waves-qui aide les femmes à avorter dans les pays où l'IVG est interdit

- Activiste à La Barbe, qui dénonce l'essentialisation du pouvoir en semant la confusion des genres. Les Barbues surgissent affublées d'un postiche dans les cercles de pouvoir dominés par les hommes et déclament des textes ironiques glorifiant leur sexisme.

- Membre du Collectif Prenons la Une, qui réclame une égalité de salaires et de responsabilités pour les femmes journalistes et plaide pour un traitement moins stéréotypé des femmes dans les médias. Et a signé votre campagne.

A votre invitation, je peux juste, à travers ma pratique, témoigner des revendications égalitaristes portées par les féministes, des résistances de journalistes, ainsi que des questionnements scientifiques.

Pour ma part, c'est simple : j'ai été convaincue en 2007, par un texte de Christine Delphy dans *Politis*, « Droits de l'Homme ou droits humains ? ». La sociologue auteure de *L'ennemi principal* y critiquait notamment l'article d'un consoeur qui soupesait gravement les nuances entre les termes « Droits de l'homme » et « Droits humains », l'un étant plus « français », l'autre plus « anglo-saxon », « moins axé sur les libertés individuelles » (Sic) et cherchait finalement quel était le « mieux-disant » (devinez lequel). Delphy balaie les prétendues « différences » sur le fond mais souligne impeccablement le caractère sexiste de la première forme/formule, cette « exception française » que nous souhaitons voir disparaître aujourd'hui. Et elle me convainc alors de la responsabilité des journalistes. Les mots sont importants.

Une fois frappée par cette évidence, j'ai pu constater la résistance et les réticences de confrères et consoeurs lors de discussions, ou à la lecture de papiers.

Les journalistes, et c'est tout à leur honneur, ont horreur qu'on leur tienne la plume. Se méfient des groupes de pression, de la communication. Aujourd'hui,

ils redoutent de surcroît d'être soupçonnés de céder au « politiquement correct ». De ne plus pouvoir dire les choses ni de les appeler par leur nom.

Il y a une belle part d'arnaque...puisque ceux qui dénoncent le politiquement correct et se font passer pour des « néo-rebelles » sont souvent des gens qui défendent un ordre patriarcal, sexiste, raciste, colonialiste... multiséculaire ! Mais passons.

Une anecdote me paraît éclairante. Le collectif Prenons la Une a lancé en 2013 un manifeste réclamant un traitement moins stéréotypé des femmes dans les médias. Trois des nôtres ont rencontré le président de la Conférence des écoles de journalisme, ainsi que le patron d'un Institut de journalisme parisien pour parler d'une sensibilisation aux questions de genre pour les futurEs journalistes. On leur a opposé une fin de non-recevoir : « pas question de se laisser imposer quoi que ce soit dans leur enseignement ». Il leur fallait protéger les étudiants du « lobby féministe », tout comme ils résistaient à l'Opus Dei ou la fondation Jérôme Lejeune...Mazette, être comparé à l'Opus Dei pour le tout jeune collectif Prenons la Une.. quelle gloire !

Mais le pire est que ces messieurs-qui ont obtenu le label « diversité » pour certaines de leurs écoles- prétendaient partager nos opinions. Paradoxal ? On voit ici que l'égalité est loin d'être acquise, non seulement dans les faits, mais aussi dans les têtes. Notre demande de plus d'Egalité entre les sexes était en effet perçue comme une revendication communautariste. C'est pourtant l'un des trois piliers de la devise de la République française.

Il y a encore du travail pour changer les mentalités... il s'agit, chers partisans des Droits Humains, de ne pas se décourager. La Barbe a sa branche « Barbe éducation » qui répond longuement aux étudiants et aux apprentis journalistes pour creuser les questions féministes, torpiller les clichés et idées reçues. Et lorsqu'au cours d'un colloque –barbé- au Collège de France, une femme directrice de radio se revendique fièrement « directeur par respect de la langue française », nous rebondissons en parlant de la féminisation des noms auprès de ces étudiants. L'AJL, association des journalistes LGBT a produit de son côté un remarquable kit à destination des médias pour « informer sans discriminer » : Non, « on n'avoue pas » son homosexualité : ce n'est pas un crime ou délit, on l'annonce, tout simplement. En mai 2015, 50 rédactions se sont engagées à leur suite en signant une charte contre l'homophobie. En Espagne, des rédactions ont adopté dès 2001 une charte des bonnes pratiques journalistes sur le traitement des violences faites aux femmes, bannissant l'expression « crime passionnel ». Demain, en France, les journaux pourraient adopter l'expression « Droits Humains », inspirés par votre limpide argumentaire sur les six préjugés que l'on oppose systématiquement aux partisans de la formule. Et si l'exemple vient de l'Etat et de l'administration, il sera plus facile de convaincre les journaux et les écoles de journalisme, ce pourquoi Prenons la Une a décidé de s'associer à votre campagne.

Dans la pratique, cela peut prendre du temps, même lorsqu'on est convaincu. Autre anecdote. En 2012, Sciences et Avenir, mon magazine, a produit un ambitieux hors-série questionnant les spécificités du genre humain avec 100 scientifiques du monde entier. En réunion de rédaction, nous nous sommes creusé la cervelle pour le titre: « qu'est-ce que l'humain ? » « Qu'est-ce que l'humanité ? » « Qu'est ce qui fait Homo » etc «-Hélas, cela sonne moins bien » «-Les lecteurs ne sont pas prêts » a-t-on entendu. Et nous avons fini par titrer « Qu'est-ce que l'Homme », avec un grand H pesant de toute sa tutelle patriarcale... Dans ce numéro, lorsque nous interrogeons les chercheurs étrangers, nous leur demandions pourtant en anglais « What is humankind ? ».

Plusieurs de mes interlocutrices anthropologues, paléontologues, biologistes ont évoqué avec moi cette « exception française », qui non seulement étrique la portée de la Déclaration des droits de l'Homme, mais prétend aussi englober le genre humain sous le seul vocable d'Homme. J'ai alors demandé à la biologiste et professeure d'études de genre américaine Anne Fausto Sterling, un texte particulier. Et à la question « qu'est-ce que l'homme », elle a répondu « Une espèce que deux sexes ne suffisent pas décrire » évoquant notamment les hermaphrodites. Ce n'est pas pure provocation, il y a une réalité des intersexes, ou des transgenres. Et cela montre que le terme Homme, tout aussi puissant qu'il soit avec la béquille de son grand H historique est bien insuffisant à représenter la diversité de notre humanité.

Voilà pourquoi il nous faut porter encore cette revendication, la formule « Droits humains » étant la seule à pouvoir prétendre à l'universalité.

Prises de parole d'associations engagées



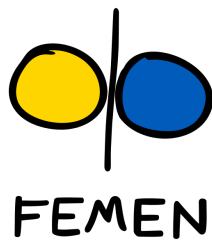
Par **Françoise MORVAN**



Nous avons rejoint cette campagne pour qu'enfin ce symbole historique tombe. Nous sommes convaincu-e-s que les combats passent par l'action sur les symboles. Et ceux particulièrement qui invisibilisent le féminin et assimilent l'universalisme au masculin. Nous voulons que cette participation des femmes puisse être effective et que leurs droits humains soient respectés et défendus.



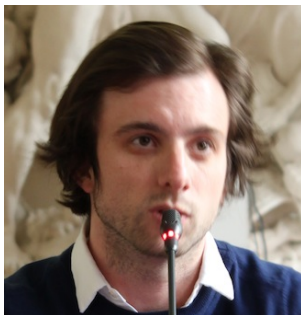
Par **Pauline HILLIER**



Habituellement les Femen attachent plus d'importance aux actes qu'aux mots. Mais ce changement de terminologie, est un acte. C'est un message fort envoyé à la société pour réclamer une égalité réelle entre les hommes et les femmes.

L'hypocrisie de la minuscule et la majuscule est une nuance qu'on nous a fait rentrer dans la tête.

Mais les générations futures s'opposeront à cette idée que la femme est un pendant dépendant de l'homme, qu'elle serait une sous-catégorie.



Par **Nicolas RAINAUD**



Au niveau des textes et des processus internationaux, les ONG comme nous qui suivons ces processus en anglais, et les personnels du ministère des Affaires étrangères, qui travaillent vraiment sur le fond, utilisent déjà les termes droits humains spontanément. Ce sont plutôt les diplomates de carrière qui persistent à utiliser « droits de l'homme ».

Soit ils font preuve d'incompétence. Soit d'une réticence sur le fond, pour conserver les droits de l'homme avec un petit H. C'est alors en parfaite opposition avec la politique du gouvernement qui promeut l'égalité entre les femmes et les hommes. Donc le travail de représentation de la France est mal fait. Ou alors ces diplomates représentent la France avec un f minuscule.



Par **Christine MAUGÉT**



En terme de Planning familial, comme mouvement féministe d'éducation populaire, il est important de participer à cette campagne, parce que le terme Droits humains est adapté aux évolutions sociales. Cette notion de droits humains transcende l'histoire, les genres. Il permet d'envisager tous les changements. Pour le PF engagé sur l'universalisme des droits, c'est essentiel.

6 préjugés

1. Cette modification de langage n'est pas une priorité

Si la modification que nous demandons était vraiment d'une importance secondaire, elle ne se heurterait pas à tant de résistance. Les termes qu'emploient les pouvoirs publics disposent d'un poids tout particulier. Est-ce trop leur demander qu'ils évitent d'utiliser des expressions discriminatoires ? Plus qu'une priorité, cette modification est une évidence.

2. « Droits humains » est un anglicisme

En réalité, seule la France et certains pays francophones utilisent les termes « droits de l'Homme ». Tous les autres pays disent « droits humains ».

3. La Déclaration de 1789 est la première déclaration universelle des droits fondamentaux

En réalité, la Déclaration de 1789 n'était pas universelle puisque les femmes en étaient exclues. Les femmes de l'époque qui revendiquèrent son application universelle furent durement persécutées. Parmi les droits énoncés par la Déclaration de 1789 ne figure pas la protection contre la discrimination de genre, qui en effet n'est pas un droit de l'homme, mais un droit humain.

4. Le H majuscule a déjà une valeur incluante

L'utilisation du H majuscule est en pratique extrêmement rare à l'écrit. A l'oral, la majuscule est inaudible. L'utilisation d'une majuscule pour signifier l'inclusion du genre féminin signifie surtout que cette inclusion est considérée comme un détail.

5. La France est tenue de conserver la terminologie des textes antérieurement ratifiés

Plusieurs pays francophones ont déjà procédé à cette modification de langage sans pour autant que soit remise en cause leur ratification des traités internationaux.

6. Le privilège des formes masculines relève d'une logique profonde de la langue française

En réalité, le privilège des formes masculines en français résulte d'une opération importante de masculinisation de la langue entamée au XVII^e siècle. L'utilisation du masculin comme forme linguistique "neutre" n'a donc rien d'une donnée intangible, en particulier pour désigner les personnes humaines. C'est une évolution récente de la langue qui fait figure d'exception à ce que l'Institut national de la langue française décrit comme « une tendance massive et indo-européenne : le genre [linguistique], pour les animés humains, suit globalement le sexe [biologique] ».

Par ailleurs, un courrier a été adressé au Président de la République, en date du 26 mai 2015.

Revue de presse



Retrouvez la revue de presse et les liens : <http://droitshumains.fr/la-presse/>



Retrouvez les vidéos de la conférence en ligne :

<http://www.dailymotion.com/user/droitshumainspourtou-te-s/1>

La mobilisation Droits humains pour tou-te-s se poursuivra à la rentrée 2015. Des projets sont en cours d'élaboration pour mobiliser les actrices et acteurs de la société civile.

N'hésitez pas à nous contacter ou à prendre part à la mobilisation.

Contacts : droitshumainspourtou.te.s@gmail.com
Porte-parole : Sara Vilà, sara.vila.saint.etienne@gmail.com
Presse : Louis Guinamard, louis@taor.fr, 06 62 05 69 64
Associations et Appel : Géraldine Franck, geraldigne@gmail.com